



Il y a 30 ans, le 7 avril 1994, au lendemain de l'attentat aérien qui a coûté la vie aux présidents rwandais et burundais, un génocide contre les Tutsi -qui dura 100 jours- débuta qui fit des centaines de milliers de victimes. La radio des Mille collines a joué un rôle indissociable aux massacres. Il importe d'en parler ici pour faire comprendre à Fanirisoa Ernaivo qu'elle prend la voie d'un massacre programmé si elle persiste à débiter ses inepties tribales -et autres «[Fake news](#)» »

- sur Facebook.

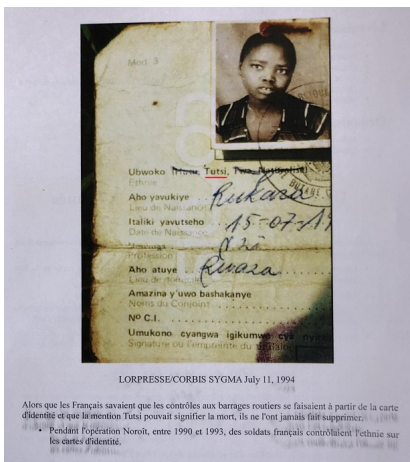


Cette créature parle de la Présidente de l'Assemblée nationale de Madagascar, déchu de son poste, originaire de Fianarantsoa, Capitale du pays Betsileo, une ethnie de Madagascar. Traduction de son dangereux poste style Radio des Mille Collines par écrit : [ou sont tous les Betsileo? Ou sont les populations du grand Sud-Est? Du Grand Sud? Est-ce qu'on ne peut pas faire de cette affaire, une cause Betsileo?](#)



Fanirison Ernabo, magistrate révoquée pour insultes graves aux forces de l'ordre de Madagascar. ICI

Je rappelle, qu'il s'agit d'une magistrate malagasy, ancienne présidente du SMM (Syndicat des Magistrats) **révoquée** pour avoir gravement insulté les forces armées Malagasy ([vidéo ICI](#)). Il n'y a aucun mélange de genre de ma part, j'œuvre pour les archives de l'Humanité même. Sur 8.102.059.951 d'êtres humains, le 9 avril 2024, ce n'est pas une petite intrigante qui prétend « voir le possible là où tout le monde croit impossible », à partir de la France, qui empêchera Madagascar de se développer. Ce n'est pas cela la liberté d'expression.



Cela dit, dans le même registre suicidaire dans lequel surfe cette créature égocentrique, voyons ce qu'était la Radio Télévision Libre des Mille Collines ou RTLM au Rwanda.



Bruno Delaye, le 7 avril : L'attentat est attribué au FPR

6 avril 1994 : L'avion du président Habyarimana est abattu

L'avion du président Habyarimana est abattu le 6 avril vers 20h 30 à son retour de la conférence de Dar-es-Salaam où il avait enfin accepté de mettre en place les institutions de transition en renonçant à la participation de la CDR.

PRÉSIDENCE
DE LA
RÉPUBLIQUE

PARIS le 7 avril 1994

Le Conseiller à la Présidence

NOTE

À l'attention de
Monsieur le Président de la République

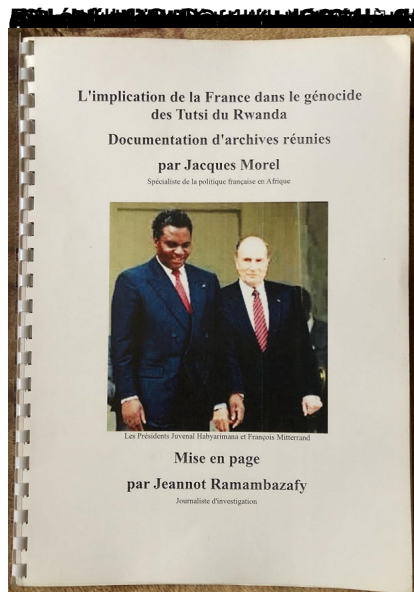
(s/c. de Monsieur le Secrétaire Général)

OBJET : Attentat contre les Président du Rwanda et du
Burundi.

1) Hier soir, l'avion du Président rwandais, Juvénal Habyarimana, qui avait à son bord également le Président du Burundi Cyprien Ntaryamira, s'est écrasé à Kigali dans les environs de l'aéroport. L'avion qui revenait de Dar es Salam, où s'était tenue une réunion des chefs d'Etat de la région consacrée précisément au Rwanda et au Burundi, a dans son approche finale essuyé des tirs. Selon les Belges, il s'agirait de tirs de roquettes ou de missiles.

Les deux présidents sont morts ainsi que tous les passagers (une dizaine) dont le chef d'Etat major rwandais et deux ministres burundais. Les trois membres de l'équipage tous français ont également été tués

L'attentat est attribué au Front patriotique rwandais (FPR).



Les massacres de Tutsi sont à caractère génocidaire

En août 1993, un rapport de l'ONU qualifie les massacres au Rwanda contre Tutsi comme correspondant à la définition d'un génocide

Début 1993, la Commission Internationale d'enquête menée par la FIDH met en cause la responsabilité des autorités rwandaises et de l'entourage du chef de l'Etat rwandais dans les massacres commis depuis 1990

- M. Waly Bacre Ndiaye, rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, va au Rwanda du 8 au 17 avril 1993, afin d'établir la réalité des accusations portées.
- Il constate dans son rapport publié le 11 août 1993, que des massacres et de multiples atteintes graves aux droits de l'homme sont perpétrés au Rwanda.
- Le fait que des Tutsis dans l'écrasante majorité des cas, ont été désignés comme cibles uniquement à cause de leur appartenance ethnique, l'amène à envisager de les qualifier de génocide au sens de la Convention de 1948.

Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide

Approuvée à l'unanimité le 9 décembre 1948 par l'Assemblée générale des Nations Unies, réunie à Paris au palais de Chaillot et entrée en vigueur le 12 janvier 1951.

Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, 9 décembre 1948

Les Parties contractantes,

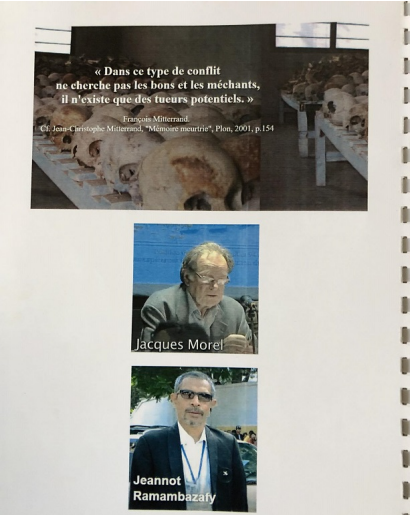
Considérant que l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies par sa résolution 96 (I) du 11 décembre 1946, a déclaré que le génocide est un crime du droit des gens, en contradiction avec l'esprit et les fins des Nations Unies et que le monde civilisé condamne ce crime;
Reconnaissant qu'à toutes les périodes de l'histoire le génocide a infligé de grandes pertes à l'humanité;
Convaincues que pour libérer l'humanité d'un fléau aussi odieux la coopération internationale est nécessaire,

Conviennent de ce qui suit :

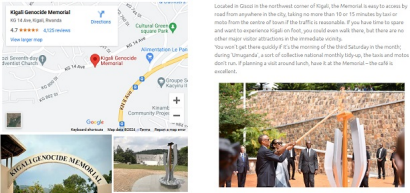
Article premier Les Parties contractantes confirment que le génocide, qu'il soit commis en temps de paix ou en temps de guerre, est un crime du droit des gens, qu'elles s'engagent à prévenir et à punir.

Article II Dans la présente Convention, le génocide s'entend de l'un quelconque des actes ci-après énumérés, commis dans l'intention de détruire ou tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel :

- a. Meurtre de membres du groupe;
- b. Atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe;



« Souvenir en kinyarwanda » (Souvenir en kinyarwanda) est organisé, en



« Souvenir en kinyarwanda » (Souvenir en kinyarwanda) est organisé, en





plaisance des médias et de la République de Madagascar. Le gouvernement malgache est responsable de



Le président américain Joe Biden (au centre) et le président rwandais Paul Kagame (à gauche) lors d'une cérémonie à Kigali, le 14 avril 2024. À droite, le président français Emmanuel Macron.





Kwibuka 30 (à l'initiative de BKAB) au Palais des Nations (Kigali) Arena et place au discours intégral du Président Paul



Le Président Paul Kagame prononce son discours devant les participants à l'événement Kwibuka 30 au Palais des Nations (Kigali) Arena.



Le Président Paul Kagame prononce son discours devant les participants à l'événement Kwibuka 30 au Palais des Nations (Kigali) Arena.



Elle nous a laissés un héritage que tous les Africains devraient suivre, elle les a regardés dans
l'œil de l'anglais par Jean-Michel HAMAMBAZARU, jamais laissé pour compte